

Marie-Laure Niboyet
Géraud de Geouffre
de la Pradelle
Samuel Fulli-Lemaire

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

8^e édition



un savoir-faire de

lextenso

Marie-Laure Niboyet

Professeur émérite de l'Université Paris-Nanterre

**Géraud de Geouffre
de la Pradelle †**

Professeur émérite de l'Université Paris-Nanterre

Samuel Fulli-Lemaire

Professeur à l'Université de Strasbourg

DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

8^e édition



un savoir-faire de

Lextenso



© 2023, LGDJ, Lextenso
1, Parvis de La Défense
92044 Paris La Défense Cedex
www.lgdj-editions.fr
EAN : 9782275102368
ISSN : 0990-3909
Collection : Manuels

Avant-propos à la 4^e édition

Au fil des éditions successives, malgré un irrépressible embonpoint, un ouvrage se doit de conserver sa physionomie originelle. Celle de ce manuel est d'offrir aux étudiants, et aux professionnels non spécialisés, une présentation accessible d'une discipline, pourtant réputée pour sa complexité, dans une approche du droit international privé résolument pédagogique et pragmatique.

Pédagogique, par le choix de poser, à titre préliminaire, les « premiers repères », conçus comme un plongeon dans la discipline afin d'appréhender dans toute leur diversité, en droit des personnes et de la famille, comme en droit économique, la plupart des situations dites de droit international privé. Le lecteur retrouvera ensuite ces mêmes situations de DIP, dans le corps de l'ouvrage, analysées et approfondies à la lumière des multiples problématiques de la théorie générale des conflits de lois et de juridictions, du droit de la nationalité et de la condition des étrangers, qui constituent les piliers traditionnels du DIP tel qu'enseigné en France. La lecture du manuel, qui peut être aussi bien linéaire que transversale, est facilitée par un glossaire, fourni en tête de l'ouvrage pour rendre immédiatement intelligibles les concepts de base de la matière.

Pragmatique, par le choix de conférer une large place aux aspects procéduraux du contentieux privé international, dans une partie consacrée au « procès civil international », regroupant les questions classiques de compétence judiciaire, de conflits de procédures, et d'effets des jugements étrangers mais aussi celles, moins développées dans les manuels de DIP, d'accès à la justice, de contentieux provisoire et de droits processuels. L'accent a été mis également, dès la première édition, sur les instruments de DIP de l'Union européenne. Ces derniers n'ont cessé de se multiplier ces dernières années au point de couvrir aujourd'hui pratiquement tout le champ de la discipline, ne laissant subsister que quelques îlots encore soumis au DIP de droit commun. Ce DIP de l'UE est présenté dès l'énoncé des « premiers repères », lesquels, dans cette présente édition, ont été encore étoffés de manière à couvrir les aspects essentiels de ce qu'il est accoutumé d'appeler le DIP spécial. Le rôle grandissant conféré par ces instruments européens à la volonté des parties, afin de permettre à celles-ci de sécuriser leur situation juridique et de remédier, le cas échéant, aux difficultés pratiques inhérentes à la fragmentation des instruments de l'Union européenne, fait l'objet d'une attention particulière, pour en souligner les nouvelles manifestations et fonctions.

Pour autant, l'ouvrage n'ignore pas les mutations profondes qui affectent la discipline : dilution de la distinction entre le droit privé et le droit public, effacement de l'impérativité des normes étatiques et développement des conduites d'évitement et de contournement de celles-ci par les particuliers, avec en contrepartie la montée en puissance des droits fondamentaux et le développement des techniques de coopération judiciaire internationale et européenne, dans un contexte d'encadrement croissant du droit national par le droit européen et le droit international. Toutes ces questions renouvellent sensiblement la matière, et aucun de ses piliers n'y échappe : impact sur la conception même du conflit de lois, instrumentalisation des conflits de juridictions, et rétrécissement saisissant des prérogatives régaliennes sur l'attribution et la perte de la nationalité ainsi que sur la maîtrise des flux migratoires.

Toutefois, l'actualité législative, particulièrement foisonnante depuis l'édition précédente, a imposé de procéder à une véritable refonte, qu'il s'agisse du conflit de lois, et spécialement du DIP de la famille, ou des conflits de juridictions.

En DIP de la famille, outre les innovations procurées par les règlements européens sur le divorce et sur les successions (analysées dans les premiers repères), c'est l'évolution législative interne qui bouleverse un certain nombre de questions classiques de DIP. L'introduction en droit interne français du mariage des couples de personnes de même sexe a des impacts sur les qualifications internationales et l'exception d'ordre public international, en matière de mariage, de partenariat enregistré et d'adoption. Des évolutions se dessinent, à plus ou moins long terme, sur la manière de concevoir le rattachement des nouvelles formes de filiation – les filiations qui ne sont ni biologiques ni adoptives, incitant à rechercher ce que pourrait être le DIP de la filiation de demain.

Mais l'essentiel de l'actualité se concentre dans le domaine des conflits de juridictions. Des règlements européens, fraîchement adoptés, même s'ils ne sont pas encore tous applicables, ont rendu nécessaire, dans la présente édition, une réécriture de plusieurs chapitres.

En parallèle avec l'exposé des solutions du droit commun, les règles de compétence judiciaire internationale de l'UE, comme celles relatives aux mesures provisoires, sont désormais présentées dans leur diversité en confrontant les régimes découlant des règlements Bruxelles I, Bruxelles I refondu en 2012, Bruxelles II *bis*, du règlement sur les obligations alimentaires et de celui sur les successions internationales. Le pluralisme d'instruments atteint son paroxysme en matière de clauses attributives de juridiction, à propos desquelles il faut désormais coordonner le régime de droit commun, le droit de l'Union européenne et les conventions de Lugano et de La Haye. La multiplicité d'instruments européens a conduit également à substituer au chapitre consacré au régime des jugements européens, une approche pluraliste des régimes des jugements européens. Ainsi, malgré la complexité que cette diversité des sources introduit, le choix a-t-il été fait de rendre compte dans cet ouvrage de tous les instruments déjà adoptés, même s'ils ne sont pas encore applicables au moment de sa parution, tout en conservant les solutions du droit actuel, qui resteront encore applicables pendant plusieurs années.

*Marie-Laure Niboyet
et Géraud de Geouffre de La Pradelle*

Avant-propos à la 8^e édition

Durant sept éditions, nous avons, Géraud de Geouffre de la Pradelle et moi, coécrit dans la plus parfaite harmonie ce manuel. Bonheur d'écriture, car nous partagions une même vision de la discipline et nous étions unis par une solide et très ancienne amitié, une joyeuse complicité. Quand Géraud s'est éteint, en septembre 2022, vaincu par la maladie, il m'a fallu, avec une infinie tristesse, reprendre sans lui la plume – ou plutôt mon clavier d'ordinateur – pour satisfaire aux exigences éditoriales de l'actualisation du manuel. Mon réconfort est qu'il avait approuvé le choix de Samuel Fulli-Lemaire, dans la perspective de lui confier, dans un futur assez proche, la poursuite de l'ouvrage. Le choix de Samuel n'a pas besoin d'explication tant sa personnalité, brillante et sympathique, l'excellence de ses travaux, son sens de la pédagogie et son souci de conjuguer la théorie avec la pratique, nous avaient, Géraud et moi, convaincus de l'évidence de ce choix. Que Samuel soit ici très chaleureusement remercié d'avoir accepté, sans aucune hésitation, de perpétuer l'esprit du manuel ainsi que de tous les enrichissements qu'il lui a déjà apportés à l'occasion de la présente édition.

Cette huitième édition n'est donc pas déjà une refonte mais une mise à jour. Le contenu de l'ouvrage n'a pas subi de profondes modifications, si ce n'est des ajustements liés à l'actualité et quelques incursions dans des domaines qui manquaient dans les éditions précédentes, comme la protection des données personnelles, la responsabilité sociale des entreprises ou encore le statut des actifs numériques.

L'objectif est toujours celui d'offrir aux étudiants et aux professionnels un manuel accessible, faisant une part égale aux aspects substantiels et procéduraux de la discipline, dans une structure inchangée : des premiers repères, qui constituent une partie spéciale synthétique, puis des éléments de théorie générale de conflit de lois, de conflits de juridictions et de procédure internationale, agrémentés de nombreuses illustrations concrètes pour échapper au danger d'une matière souvent perçue comme trop complexe, voire réservée à un petit cénacle de sachants. Dans le respect de la tradition universitaire française, nationalité et condition des étrangers continuent d'y occuper leur place.

Parmi les éléments d'actualité signalons l'entrée en vigueur du règlement Bruxelles II *ter*, les propositions de règlement européen sur la filiation et sur la protection des adultes, la proposition de directive sur la RSE et les enjeux de DIP des lois sur la bioéthique, le respect des principes de la République et l'adoption.

Une autre nouveauté de l'ouvrage consiste à proposer, au fil des pages, un commentaire des dispositions les plus saillantes du projet de code de DIP, remis en mars 2022 par le groupe de travail chargé par la Chancellerie d'y réfléchir. En effet, au-delà des premières prises de position qu'il a pu susciter lors de sa publication contre le principe de la codification (sur celles-ci et la réplique des co-auteurs, voir *infra*, n° 8), il nous a semblé que le temps était venu de procéder – en toute liberté (y compris pour celle qui fut membre du groupe de travail) – à l'étude scientifique du contenu du projet.

Marie-Laure Niboyet

Sommaire

Avant-propos à la 4 ^e édition	5
Avant-propos à la 8 ^e édition	7
Table des abréviations	17
Glossaire	19
Bibliographie générale	21
Introduction	25
Section 1. Un droit pas comme les autres	25
§ 1. La spécificité de l'objet	25
§ 2. La spécificité des méthodes	27
§ 3. La spécificité des sources	31
Section 2. Un droit comme les autres	37
§ 1. Les transformations	38
§ 2. Les constantes	40
Premiers repères	43
Section 1. Les personnes	45
§ 1. L'individu	46
§ 2. Le couple	56
§ 3. La filiation	75
Section 2. Les biens	91
§ 1. Biens corporels	91
§ 2. Biens incorporels	94
§ 3. Universalités	95
Section 3. Les obligations	99
§ 1. Obligations non contractuelles	101
§ 2. Obligations contractuelles	112
Section 4. Rapports de famille patrimoniaux	126
§ 1. Régimes matrimoniaux	127
§ 2. Successions	134

PREMIÈRE PARTIE – LES RELATIONS PRIVÉES INTERNATIONALES (conflits de lois)

TITRE 1. Les différentes méthodes	147
Chapitre 1. Les éléments du conflit de lois	149
Section 1. L'existence d'un conflit de lois	149

§ 1. La notion de conflit de lois	149
§ 2. Les postulats du conflit de lois	153
Section 2. Les limites du conflit de lois	160
§ 1. L'absence de concurrence entre ordres juridiques étatiques	161
§ 2. L'absence d'ordres juridiques étatiques en concurrence	166
Chapitre 2. Les modes de règlement du conflit de lois	179
Section 1. La méthode de la règle de conflit	179
§ 1. La fonction de la règle de conflit	181
§ 2. La structure de la règle de conflit	187
Section 2. Les méthodes concurrentes	203
§ 1. La prise en considération de la loi étrangère	203
§ 2. Les lois d'application immédiate	209
§ 3. Les règles matérielles internationales	219
§ 4. Les interférences entre les méthodes	222
§ 5. L'absorption du conflit de lois par le conflit d'autorités et son extension à la reconnaissance des situations nées à l'étranger	227
TITRE 2. La mise en œuvre de la règle de conflit	243
Chapitre 1. La coordination avec les concepts du droit étranger	245
Section 1. Les problèmes de qualification	245
§ 1. La qualification préalable au choix du droit applicable	246
§ 2. La qualification postérieure au choix du droit applicable	259
Section 2. Les problèmes d'adaptation	261
§ 1. Les causes des dysfonctionnements	262
§ 2. Les techniques de l'adaptation	263
Chapitre 2. La coordination avec les rattachements étrangers ..	271
Section 1. Le renvoi	271
§ 1. La quête d'une explication rationnelle	274
§ 2. Le phénomène jurisprudentiel du renvoi	277
Section 2. La validation des situations créées sans lien significatif avec l'ordre juridique du for	282
Chapitre 3. La coordination dans le temps des règles de droit international privé	285
Section 1. Le changement de règle de droit international privé du for	285
Section 2. Le changement du droit applicable	288
Section 3. Le conflit mobile	290

Chapitre 4. Les mécanismes dérogatoires aux règles de coordination	295
Section 1. L'exception d'ordre public	297
§ 1. La notion d'ordre public international	298
§ 2. Le régime de l'exception d'ordre public	301
§ 3. L'impact de la CESDH et du droit de l'Union européenne	306
Section 2. L'exception de fraude à la loi	311
§ 1. La notion	312
§ 2. La sanction	317

DEUXIÈME PARTIE – LE PROCÈS CIVIL INTERNATIONAL (conflits de juridictions)

TITRE 1. Le déclenchement du procès	325
SOUS-TITRE 1. Le choix de la juridiction	327
Chapitre 1. Les conventions relatives à la compétence	329
Section 1. Les clauses attributives de juridiction	329
§ 1. Les règles du droit commun français et de la convention de La Haye	331
§ 2. Les règles de l'Union européenne	339
Section 2. Les clauses d'arbitrage	347
§ 1. Généralités	347
§ 2. Le principe de l'autonomie de la convention d'arbitrage et ses corollaires	350
Chapitre 2. Les règles de compétence judiciaire internationale	359
Section 1. Les règles de droit commun	364
§ 1. Les règles ordinaires de compétence internationale	365
§ 2. Les privilèges de juridiction fondés sur la nationalité (les articles 14 et 15 du Code civil)	370
Section 2. Les règles de l'Union européenne	379
Sous-Section 1. La matière civile et commerciale en général	380
§ 1. Le champ d'application des règlements Bruxelles I et Bruxelles I <i>bis</i>	380
§ 2. Les règles de compétence	383
Sous-Section 2. La dissolution du mariage et la responsabilité parentale	411
§ 1. Le champ d'application des règlements Bruxelles II <i>bis</i> et Bruxelles II <i>ter</i>	411
§ 2. Les règles de compétence	414

Sous-Section 3. Les obligations alimentaires	419
§ 1. Le champ d'application du règlement n° 4/2009	420
§ 2. Les règles de compétence	421
Sous-Section 4. Les successions internationales	421
§ 1. Champ d'application	422
§ 2. Règles de compétence	422
Sous-Section 5. Les régimes matrimoniaux et les régimes partenariaux internationaux	423
§ 1. Champ d'application	424
§ 2. Règles de compétence	425
Sous-Section 6. La filiation	426
Chapitre 3. Le règlement des conflits de procédures	427
Section 1. Les deux façons de résoudre les conflits de procédures	429
Sous-Section 1. L'approche chronologique de la méthode continentale	429
§ 1. En droit commun	429
§ 2. En droit de l'Union européenne	434
Sous-Section 2. L'approche globale de la méthode de <i>common law</i>	442
§ 1. L'exception de <i>forum non conveniens</i>	442
§ 2. Le sort des injonctions dites « <i>anti-suit</i> »	445
Section 2. Les nouveaux modes de règlement des conflits de procédures en droit conventionnel et de l'Union européenne ...	449
§ 1. Les techniques des conventions de La Haye en matière de protection des incapables	449
§ 2. Les techniques du droit de l'Union européenne	450
SOUS-TITRE 2. L'accès à la juridiction	457
Chapitre 1. Le droit d'action en justice	459
Section 1. L'action en justice exercée à titre individuel	461
§ 1. Les conditions subjectives	461
§ 2. Les conditions objectives	466
§ 3. Les conditions spécifiques à la matière litigieuse	468
Section 2. L'action en justice exercée collectivement	469
§ 1. Les actions exercées pour la défense d'un intérêt catégoriel	469
§ 2. Les actions exercées pour la défense d'un groupe d'individus	472
Chapitre 2. Le pouvoir de juger	477
Section 1. L'existence du pouvoir de juger	477
§ 1. La notion de pouvoir juridictionnel	477
§ 2. La loi applicable	479

Section 2. L'inhibition du pouvoir de juger : l'immunité de juridiction et son prolongement l'immunité d'exécution	480
§ 1. Généralités	481
§ 2. L'immunité de juridiction des États et de leurs émanations	486
§ 3. L'immunité d'exécution des États et de leurs émanations	489
TITRE 2. L'agencement du procès	493
Chapitre 1. Les règles générales de procédure	495
Section 1. La loi applicable à la procédure	495
§ 1. Le fondement (à redéfinir) de l'application de la loi du for	496
§ 2. L'application de la loi de la procédure	500
§ 3. Les règles matérielles de procédure internationale	503
Section 2. Le statut procédural du droit étranger	505
§ 1. Le régime procédural des règles de conflit	506
§ 2. L'établissement du contenu du droit étranger	514
Section 3. La recherche des éléments de fait	520
§ 1. La collecte de preuves situées sur le territoire du for	522
§ 2. L'obtention de preuves situées à l'étranger	525
Chapitre 2. Les mesures provisoires et conservatoires	531
Section 1. Les mesures provisoires et conservatoires demandées au juge du for	535
§ 1. La compétence judiciaire internationale	535
§ 2. Les conditions de l'octroi des mesures	542
Section 2. Les mesures provisoires et conservatoires prononcées par un juge étranger	545
§ 1. L'assimilation aux décisions juridictionnelles de droit privé	545
§ 2. Les règles de reconnaissance en droit de l'Union européenne	547
§ 3. Les difficultés d'adaptation	549
TITRE 3. L'issue du procès	553
Chapitre 1. Les effets des jugements étrangers, indépendamment de leur provenance	557
Section 1. La nature des effets produits par les jugements étrangers	558
§ 1. La reconnaissance du jugement étranger	558
§ 2. La force exécutoire	566
§ 3. Les effets autres que juridictionnels	566
§ 4. L'influence de la CESDH sur la circulation internationale des jugements	569

Section 2. La nature des décisions susceptibles d'effets juridictionnels en France	571
§ 1. Acte émanant d'une souveraineté étrangère	572
§ 2. Acte rendu en droit privé	573
§ 3. Acte juridictionnel ou assimilé	573
Chapitre 2. Le régime de droit commun des jugements étrangers	577
Section 1. L'autonomie du contentieux	578
§ 1. La nature du contrôle	578
§ 2. La procédure du contrôle	580
Section 2. L'objet du contrôle	584
§ 1. Les conditions contrôlées	585
§ 2. L'office du juge et le rôle des parties	599
Chapitre 3. Les régimes des jugements européens	603
Section 1. Les procédures de contrôle	605
§ 1. Le système originaire de la convention de Bruxelles étendu à la matière de la dissolution du mariage et de la responsabilité parentale dans le règlement Bruxelles II <i>bis</i>	606
§ 2. Le système du règlement Bruxelles I étendu à certains jugements en matière d'aliments, en matière successorale, en matière de régimes matrimoniaux et d'effets patrimoniaux des partenariats	607
§ 3. Les nouvelles procédures des règlements Bruxelles I <i>bis</i> et Bruxelles II <i>ter</i>	609
Section 2. Les conditions contrôlées	612
§ 1. Les motifs non contrôlés	613
§ 2. Les motifs contrôlés	614
Section 3. Les titres européens immédiatement exécutoires	618
§ 1. Le titre exécutoire européen relatif aux créances incontestées ..	619
§ 2. Les nouveaux titres exécutoires européens	624
§ 3. Les actes authentiques, transactions judiciaires et accords privés ayant un effet juridique contraignant dans les règlements Bruxelles I <i>bis</i> et Bruxelles II <i>ter</i>	626

TROISIÈME PARTIE – LES SUJETS DES RELATIONS PRIVÉES INTERNATIONALES (nationalité française et condition des étrangers)

TITRE 1. Les personnes physiques	635
---	------------

Chapitre 1. Distinction des nationaux et des étrangers	637
---	------------

Section 1. Principes généraux	637
§ 1. Aspects politiques de la nationalité	638
§ 2. Effets attachés à la nationalité	654
§ 3. Régime des questions de nationalité en droit français	660
Section 2. Conditions d'attribution et de perte de la nationalité française	672
§ 1. Attribution dès la naissance	673
§ 2. Acquisition après la naissance	676
§ 3. Perte de la nationalité française	687
Chapitre 2. Condition des étrangers	697
Section 1. Généralités	698
§ 1. Les étrangers dans la société	698
§ 2. Le droit applicable aux étrangers	703
Section 2. Droit commun	706
§ 1. Police des étrangers	706
§ 2. Jouissance des droits	741
Section 3. Régimes particuliers issus de traités	749
§ 1. Régimes fondés sur des traités bilatéraux	750
§ 2. Conditions des réfugiés et des autres étrangers protégés	755
§ 3. Condition des apatrides	763
Section 4. Les citoyens de l'Union européenne	764
§ 1. Entrée et séjour en France	765
§ 2. Activités salariées	766
§ 3. Droit d'établissement	767
§ 4. Liberté des prestations de services	767
TITRE 2. Les personnes morales	769
Chapitre 1. Distinction des personnes morales nationales et étrangères	771
Section 1. Critères de la nationalité des personnes morales	772
§ 1. Hors de l'Union européenne	772
§ 2. Dans le cadre de l'Union européenne	775
Section 2. Nature de la nationalité des personnes morales	777
Chapitre 2. Condition des personnes morales étrangères	779
Section 1. Personnes morales de droit privé	779
§ 1. Loi régissant les personnes morales	780
§ 2. Reconnaissance	785
§ 3. Jouissance des droits	786

Section 2. Les personnes publiques	787
§ 1. États étrangers	787
§ 2. Organismes publics étrangers personnalisés	788
Index	789

Table des abréviations

AELE	Association européenne de libre-échange
ADL CREDOF	<i>Lettre « Actualités Droits-Libertés » du Centre de Recherches et d'Études sur les Droits Fondamentaux</i>
<i>Am. J. Comp. L.</i>	<i>American Journal of Comparative Law</i>
CA	Cour d'appel
<i>Bull. civ.</i>	Bulletin des arrêts de la Cour de cassation
Cass. 1 ^{re} civ.	Première chambre civile de la Cour de cassation
Cass. 2 ^e civ.	Deuxième chambre civile de la Cour de cassation
Cass. com.	Chambre commerciale de la Cour de cassation
Cass. crim.	Chambre criminelle de la Cour de cassation
Cass. soc.	Chambre sociale de la Cour de cassation
CASF	Code de l'action sociale et des familles
C. civ.	Code civil
C. com.	Code de commerce
C. consom.	Code de la consommation
CDI	Commission du droit international
CE	Conseil d'État
CEDH	Cour européenne des droits de l'homme
CFDIP	Comité français de droit international privé
CESEDA	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
CESDH	Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme
CIEC	Commission internationale de l'état civil
CIJ	Cour internationale de justice
CJCE	Cour de justice des Communautés européennes
CJUE	Cour de justice de l'Union européenne
C. mon. fin.	Code monétaire et financier
CNF	Code de la nationalité française
COJ	Code de l'organisation judiciaire
CPA	Cour permanente d'arbitrage
CPC	Code de procédure civile
CPC exéc.	Code des procédures civiles d'exécution
C. pén.	Code pénal
CPI	Code de la propriété intellectuelle
CSP	Code de la santé publique
CSS	Code de la sécurité sociale
<i>D.</i>	<i>Recueil Dalloz</i>
<i>D. actu.</i>	<i>Dalloz actualité</i>
DIP	Droit international privé
<i>Dr. fam.</i>	<i>Droit de la famille (revue)</i>
<i>Dr. soc.</i>	<i>Droit social (revue)</i>
EGBGB	Einführungsgesetz zum Bürgerlichen Gesetzbuche

GADIP	<i>Grands Arrêts – Jurisprudence de droit international privé</i>
Gaz. Pal.	<i>Gazette du Palais</i>
HCR	<i>Haut Commissariat aux réfugiés</i>
JAF	<i>Juge aux affaires familiales</i>
J.-C. int.	<i>Jurisqueur de droit international</i>
JDI	<i>Journal du droit international (Clunet)</i>
JCPG	<i>Juris-Classeur périodique – Édition générale</i>
JO	<i>Journal officiel de la République française</i>
JOCE	<i>Journal officiel des Communautés européennes</i>
JOUE	<i>Journal officiel de l'Union européenne</i>
RCADI	<i>Recueil des cours de l'Académie de droit international</i>
RCDIP	<i>Revue critique de droit international privé</i>
RDC	<i>Revue des contrats</i>
Rép. D. dr. int.	<i>Répertoire Dalloz de droit international</i>
Rev. arb.	<i>Revue de l'arbitrage</i>
RFDA	<i>Revue française de droit administratif</i>
RGDA	<i>Revue générale du droit des assurances</i>
RGDIP	<i>Revue générale de droit international public</i>
RIDC	<i>Revue internationale de droit comparé</i>
RIDE	<i>Revue internationale de droit économique</i>
RJPF	<i>Revue juridique Personnes et familles</i>
RTD eur.	<i>Revue trimestrielle de droit européen</i>
RTD civ.	<i>Revue trimestrielle de droit civil</i>
TCFDIP	<i>Travaux du comité français de droit international privé</i>
S.	<i>Recueil Sirey</i>
T. confl.	<i>Tribunal des conflits</i>
TGI	<i>Tribunal de grande instance</i>
TJ	<i>Tribunal judiciaire</i>
TFUE	<i>Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne</i>
TUE	<i>Traité sur l'Union européenne</i>
UE	<i>Union européenne</i>

Glossaire

Accord procédural : accord des parties, en cours de litige, pour écarter la règle de conflit de lois.

Adaptation : technique de droit international privé permettant d'ajuster l'application de lois de plusieurs États aux différents aspects d'une même situation.

Catégorie de rattachement : ensemble de situations auxquelles s'applique une règle de conflit de lois.

Conflit d'autorités : commodité de langage pour regrouper les questions relatives à la compétence internationale des autorités publiques non judiciaires et aux effets des actes publics étrangers.

Conflit de juridictions : commodité de langage pour regrouper les questions relatives à la compétence judiciaire internationale des tribunaux français, à la procédure dans les procès civils internationaux, et aux effets en France des jugements étrangers.

Conflit de lois : vocation concurrente de lois de pays différents à régir un même type de situations.

Droit compétent : système juridique étatique désigné par les règles de droit international privé pour identifier la règle de droit interne applicable dans une situation donnée (*loi compétente* : loi du système juridique compétent).

Droit du for : droit du juge saisi (*loi du for* : loi du juge saisi).

Droit international : règles gouvernant les relations entre les États dans l'ordre international.

Droit interne : droit applicable dans les situations internes.

Droit national : règles d'un ordre juridique étatique.

Élément d'extranéité : circonstance susceptible de rattacher une situation donnée à un pays étranger.

Exception d'ordre public : mécanisme de droit international privé qui permet, pour des raisons d'ordre public, de faire exception à l'application d'un droit étranger compétent et d'appliquer par substitution le droit du for.

Exequatur : autorisation donnée, au cours d'une procédure spécifique, par le juge national d'exécuter en France un jugement étranger ou une sentence arbitrale.

Facteur de rattachement : critère d'une règle de conflit de lois permettant de désigner le système juridique compétent.

For : le lieu où siège le tribunal saisi de la question sur laquelle on raisonne.

Forum shopping : choix d'un tribunal compétent en fonction des avantages procurés au demandeur.

Law shopping : choix d'une loi en fonction des avantages qu'elle procure aux parties.

Lex forisme : tendance à privilégier l'application de la loi du for.

Loi d'application immédiate ou loi de police : règle de droit international privé qui étend à des situations internationales des dispositions du droit interne.

Méthode conflictuelle : méthode de la règle de conflit de lois.

Reconnaissance d'un jugement étranger : fait pour le tribunal requis de donner dans son ordre juridique une force obligatoire, incontestable, à la détermination des droits et obligations juridiques réalisée par le tribunal d'origine.

Règle de compétence judiciaire internationale : règle qui détermine l'aptitude des tribunaux d'un État à connaître d'un type de litiges de droit international privé.

Règle de compétence judiciaire internationale directe : règle de compétence judiciaire internationale aux fins d'une action directement portée devant les tribunaux du for.

Règle de compétence judiciaire internationale exclusive : règle de compétence des tribunaux du for ayant pour effet d'exclure toute compétence concurrente d'un juge étranger.

Règle de compétence judiciaire internationale impérative : règle de compétence judiciaire internationale à laquelle il n'est pas permis de déroger.

Règle de compétence judiciaire internationale indirecte : règle de compétence judiciaire internationale aux fins de la reconnaissance d'un jugement prononcé à l'étranger.

Règle de conflit de lois : règle de choix entre plusieurs systèmes juridiques ayant une vocation concurrente à régir un type de situations.

Règle de conflit de lois bilatérale : règle qui relie un type de situations à un ordre juridique étatique.

Règle de conflit de lois unilatérale : règle qui délimite le champ d'application international d'un type de règles internes du for.

Règle matérielle internationale : règle de droit international privé spécialement conçue pour un type de situations internationales.

Situation interne : situation dont tous les éléments pertinents sont situés dans un même pays.

Situation de droit international privé (ou situation de conflit de lois, ou situation internationale) : situation dont au moins un élément pertinent est situé dans un pays étranger.